



OCTOBRE 2016



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES N°296

Directeur de la publication
Guy SCHMITT

Comité de rédaction
Commune de Sultz-les-Bains

Impression :
Commune de Sultz-les-Bains

Mairie de Sultz-les-Bains
1, rue de Molsheim
Tél : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87
Courriel : mairie@sultz-les-bains.fr

Le Mot du Maire

Le saviez-vous ? Le Bas-Rhin est l'un des premiers départements cyclables de France. Membre fondateur de l'association des départements cyclables, dans son genre c'est même un maillot jaune !

Depuis 1992 et l'adoption de son plan vélo, le Conseil Départemental a réalisé près de 735 km d'itinéraires cyclables sur son territoire, reliant entre eux la plupart des pôles d'attraction du Bas-Rhin. Vélo-boulot, vélo-balade, vélo transfrontalier ou au cœur de la nature...

Pistes ou bandes cyclables le long des voies les plus empruntées, chemins ruraux, forestiers et autres petites routes à faible trafic s'articulent pour former un véritable réseau.

Notre Communauté de Communes n'a pas à pâlir de l'effort exécuté pour ces liaisons cyclables qui sillonne la région de Molsheim

Notre territoire est l'un des plus denses du département avec plus de 75 km de pistes et liaisons cyclables !

Que ce soit pour une simple balade, pour une sortie sportive ou même pour découvrir la région à vélo, nos pistes cyclables vous donneront l'occasion de profiter de votre deux-roues en sécurité,

Vous êtes peu sportif et pratiquez rarement le vélo ? Pas de panique, ces circuits cyclables empruntent toutes sortes d'itinéraires, de la petite piste plate en bord de rivière pour cyclistes occasionnels, à la grande randonnée à travers les cols et les vallées pour les grands pros de la "petite reine".

Le vélo est un des moyens de transports qui coûte le moins cher tant à l'achat qu'au kilomètre parcouru. Il est plus rapide en cas d'engorgement ou de bouchons et aussi facteur d'insertion économique et social. C'est aussi, par sa pratique une activité physique saine boostant l'économie par la création d'emplois locaux.

C'est aussi un transport écologique, sûr et conduisant à des échanges sociaux spontanés tout permet de découvrir et vivre son environnement autrement.

De notre village, nous pouvons rejoindre Strasbourg le long du canal de la Bruche, Molsheim et Wasselonne par l'ancienne voie de chemin de fer et bientôt Biblenheim, Dangolsheim ou Bergbieten par la piste en construction.

Que du bonheur !



Votre Maire,

Guy SCHMITT

Liste des Assistantes Maternelles

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Téléphone</u>
<u>BERST Eliane</u>	<u>26, rue de Saverne</u>	<u>06.84.93.31.40</u>
<u>BURKHARDT Marie-Paule</u>	<u>1, rue des Saules</u>	<u>03.88.04.93.16</u>
<u>DE SOUSA Virginie</u>	<u>12, rue de la République</u>	<u>09.50.43.67.00</u>
<u>GENTES Annette</u>	<u>4, Place Charles de Gaulle</u>	<u>03.88.38.70.02</u>
<u>HECKER Marlyse</u>	<u>30, rue du Fort</u>	<u>03.88.38.34.37</u>
<u>LAUGEL Joëlle</u>	<u>6, rue des Vergers</u>	<u>06.50.58.43.47</u>
<u>LEHMANN Séverine</u>	<u>15, rue de Molsheim</u>	<u>03.69.81.13.23</u>
<u>MEYER Gabrielle</u>	<u>9, rue St Amand</u>	<u>06.71.61.11.59</u>
<u>OTT Sylvie</u>	<u>20, rue du Fort</u>	<u>03.88.38.58.20</u>
<u>VELTEN Géraldine</u>	<u>22A, rue du Fort</u>	<u>03.88.47.80.44</u>

Le Relais d'Assistants Maternelles

Le relais d'Assistants Maternelles de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig « le Petit Nid » peut aussi vous aider dans les recherches d'une assistante maternelle.

« Le Petit Nid » est un lieu d'information, d'écoute, d'échange et d'accompagnement à l'attention des parents, mais aussi des assistantes maternelles.



Coordonnées du relais d'Assistants Maternelles :

Adresse : 2, route Ecospace - 67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03.88.49.55.95 – Courriel : ram@cc-molsheim-mutzig.fr

Permanence téléphonique

- Lundi de 9h00 à 14h00
- Mercredi de 9h00 à 12h00
- Vendredi de 12h00 à 14h00

Accueil au Public (uniquement sur rendez-vous)

- Lundi de 13h00 à 16h30
- Mardi de 16h00 à 18h30
- Mercredi de 9h00 à 12h00
- Vendredi de 14h00 à 17h00
- 1 Samedi par mois de 9h00 à 12h00

Nouveaux arrivants

Le droit local rend obligatoire l'inscription en Mairie à tout nouvel arrivant au sein de notre village. La déclaration d'arrivée dans notre collectivité permettra d'une part de vous associer à notre vie locale (vaccination, bibliothèque, liste électorale, matinée nouveaux arrivants ...) et d'autre part de programmer et de planifier l'évolution de notre village (école primaire ...).



La réunion des « Nouveaux Arrivants » se déroulera le **dimanche 20 novembre 2016** à 10h00 à la Mairie (Une invitation vous parviendra prochainement).

Collecte de Papiers / Plastiques :

La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :

Le Vendredi 18 novembre 2016
Dès 4 heures du matin



Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien**



visible.

Les bennes de collectes pour le verre et les vêtements rue du Moulin sont déplacées sur le parking du Hall des Sports

Battue grands gibiers

L'Association de Chasse du STAHLBERG qui est titulaire du lot de chasse de notre Commune du 2 février 2015 au 1er février 2024 et est présidée par M. Patrick CLAUS, organisera des battues les dimanches :

Grands Gibiers :

11 novembre et 18 décembre 2016
15 janvier 2016



Par principe de précaution et pour éviter tout incident ou accident, nous invitons la population à ne pas se promener en forêt à ces dates.

Il est à rappeler que la location de cette chasse (3 250 euros/an) est affectée de droit à l'entretien des chemins ruraux permettant en particulier de payer le fauchage annuel des accotements.

Repas des anciens 2016

Comme chaque année, le repas des anciens constitue un temps fort de l'activité de la Commune. C'est donc dans la salle des Colonnes du Hall des Sports que les élus accueillent avec un plaisir non dissimulé les nombreux participants.

Et en cette période où l'on parle beaucoup de retraite, les actifs d'aujourd'hui devenant les anciens de demain, il est bon de souligner la relation importante qui doit exister entre les générations avec le respect de chacun envers les autres.

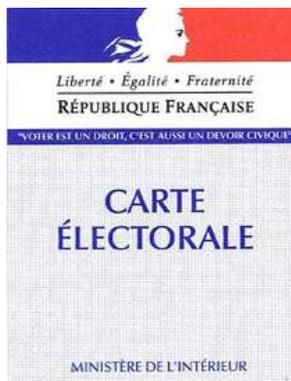


Joël ARBOGAST et sa sympathique équipe du restaurant l'Olivar régaleront les convives. Duo de saumon gravelax, sauce au raifort et salade de mâche en entrée, suivi d'une estouffade de bœuf à la provençale et pomme vapeur et pour finir un tiramisù au caramel beurre salé.

Rien ne manquait pour que la fête soit belle et pour que ce moment de convivialité soit savouré pleinement.

Que souhaiter de mieux que se retrouver l'an prochain !

Inscription sur les listes électorales:



La période d'inscription sur les listes électorales s'ouvre du 1er septembre au 31 décembre 2016 et donnera lieu à une refonte générale des listes d'électeurs de nationalité française ainsi qu'à la révision des deux listes électorales complémentaires des électeurs ressortissants de l'Union européenne résidant en France, l'une pour l'élection des représentants français au parlement européen et l'autre pour les élections municipales.

Les nouveaux arrivants sont priés de se faire inscrire à la Mairie aux heures de permanence du secrétariat.

Les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de 18 ans en 2016 ou atteignant cet âge avant le 1er Mars 2017 sont inscrits d'office sur la liste électorale. **Il leur appartient néanmoins de vérifier cette inscription pour éviter toute erreur.**

Les demandes d'inscription sur la liste électorale sont reçues jusqu'au 31 décembre 2016.

Cette démarche est obligatoire pour pouvoir voter dans notre commune à partir du 1er mars 2017.

Les élections présidentielles et législatives

Les dates des échéances électorales pour 2017 ont été annoncées au conseil des ministres du mercredi 4 mai 2016 :

- Elections Présidentielles dimanche 23 avril et 7 mai 2017
- Elections Législatives dimanche 11 et 18 juin 2017



Nomination du délégué de l'administration



Mme Barbara BILGER a été désignée en qualité de déléguée de l'administration au sein de la commission chargée de dresser la liste générale des électeurs de la Commune de Soultz-les-Bains par M. Mohamed SAADALLAH, Sous-Préfet de Molsheim.

Recette de saison : LA SOUPE DE POTIRON

Ingrédients :

- 800 g de potiron
- 2 gousses d'ail
- 2 cuillères à soupe de lait
- 3 cuillères à soupe de crème
- 1 cuillère à café de cannelle – Sel - Poivre

Préparation 15 min – Cuisson 30 min



Détachez le potiron de son écorce. Coupez la pulpe en morceaux en éliminant bien toutes les graines. Epluchez les gousses d'ail. Faites cuire à la vapeur les morceaux de potiron et les gousses d'ail pendant 15 à 20 minutes. Réduisez le potiron et l'ail en purée. Versez dans une casserole et ajoutez le lait. Mélangez. A feu doux, ajoutez la crème et la cannelle en poudre. Goûtez et rectifiez l'assaisonnement en sel et poivre.

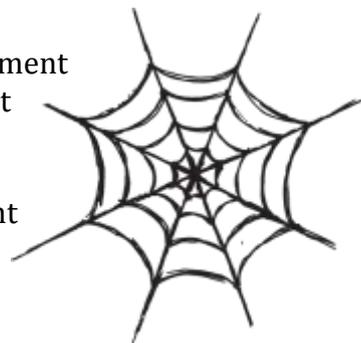
A goûter !

Halloween



Halloween est à l'origine une fête typiquement américaine. Fête annuelle célébrée aux Etats-Unis et au Canada le soir du 31 octobre.

A cette occasion les enfants déguisés et masqués font la tournée des maisons de leur quartier en quête de friandises.



Les enfants de Soultz-les-Bains passeront de porte en porte le lundi 31 octobre à partir de 17 h 30 pour quémander des bonbons. Réservez-leur un bon accueil.

Les habitants qui souhaitent participer à la distribution des friandises sont cordialement invités à mettre en évidence sur leur propriété une source de lumière (bougie, lampe, citrouille illuminée).

Ils se retrouveront ensuite au hall des sports à partir de 19h où un verre de jus de fruit ainsi qu'une soupe de potirons et des knacks leur seront servis.



Le Conseil Municipal des jeunes invite les participants à défiler pour présenter leur déguisement.

Un tirage au sort récompensera 9 enfants pour leur participation



Recette de saison : LES CUPSCAKES D'HALLOWEEN

Ingrédients :

- 150g de farine
- 100g de sucre glace
- 1 oeuf
- sel
- 75g de beurre
- 20cl de crème fraîche épaisse
- 1 sachet de sucre vanillé
- ½ sachet de levure chimique.



Glaçage : 30g de beurre - 60g de sucre glace - 1cc de jus de citron et du colorant alimentaire orange

Gâteaux : Mélangez l'oeuf avec les sucres puis à l'aide d'un batteur, incorporez-y le beurre ramolli et la crème fraîche. Toujours en mélangeant, versez la farine, la levure et 1 pincée de sel. Versez la préparation dans des petits moules à mi-hauteur et enfournez 25 mn thermostat 6 (180°).

Glaçage : battez la beurre ramolli et le colorant alimentaire en y ajoutant petit à petit le sucre glace et le citron.

Sortez les cupcakes du four et recouvrez le sommet de glaçage et de décorations en sucre à votre goût.

Bon Appétit !

Vaccination contre la grippe saisonnière

Le virus de la grippe sévit habituellement d'octobre à mars. Parce qu'il évolue chaque année, il est indispensable de s'en protéger et de se faire vacciner chaque année.



Au-delà de la fièvre, de la fatigue intense et des courbatures bien connues, la grippe saisonnière peut entraîner des complications graves pour les personnes à risque :

- infection pulmonaire bactérienne grave (ou pneumonie),
- aggravation d'une maladie chronique déjà existante (diabète, insuffisance respiratoire, cardiaque ou rénale, mucoviscidose...).

C'est pourquoi le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) recommande la vaccination pour :

- les personnes de 65 ans et plus,
- les personnes atteintes de certaines maladies chroniques,
- les femmes enceintes,
- les personnes souffrant d'obésité.

Pour ces personnes, le vaccin est gratuit.

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière se déroule chaque automne. Renseigner vous auprès de votre médecin généraliste.

Banque alimentaire



La collecte nationale de produits alimentaires organisée par la Banque Alimentaire du Bas-Rhin aura lieu cette année les vendredi 25 et samedi 26 novembre 2016. Dans le département du Bas-Rhin, cette collecte permet chaque mois de nourrir 12 000 personnes démunies.

Comme chaque année, la Commune de Soultz-les-Bains s'associe à la démarche de la Banque Alimentaire. **Pour accueillir vos dons, la mairie sera exceptionnellement ouverte**

Samedi 26 novembre, de 8 h 00 à 16 h 00.

L'année passée, la Banque Alimentaire du Bas-Rhin a récolté plus de 1000 tonnes de denrées alimentaires auprès des entreprises, des commerces, de l'Etat ou des particuliers. Ces produits sont redistribués gratuitement à 75 associations caritatives réparties dans tout le Bas-Rhin qui offrent des repas ou des colis aux personnes les plus démunies.

Les produits les plus nécessaires sont les conserves de tout type, l'huile, les aliments pour bébé, le sucre, le cacao, la confiture et les produits pour petit déjeuner, le chocolat.

Pour plus de renseignements :

Banque Alimentaire du Bas-Rhin

98 rue de la Plaine des Bouchers - 67100 STRASBOURG

Tél : 03-88-40-30-40 / Fax 03-88-39-23-12 / e-mail : ba670@banquealimentaire.org

Réfection des tranchées Rue des Jardins - Rue des Prés - Rue de la Paix et Rue de la République

Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux de téléphonie, de télédistribution et de fibre optique inscrit au budget 2016, la municipalité va réaliser à partir du 7 novembre 2016 les travaux de réfection des tranchées, réalisées par l'entreprise SPIE-EST dans les rues suivantes :

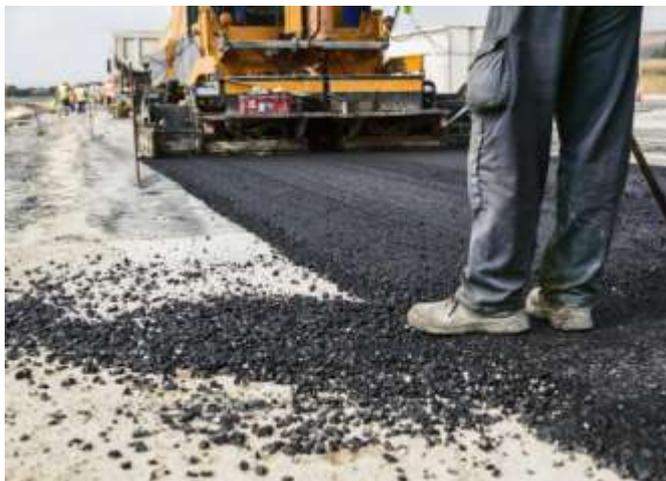


- Rue des Jardins
- Rue des Prés
- Rue de la Paix
- Rue de la République

Ces travaux seront précédés par la préparation des fouilles et l'enrobé final sera mis en œuvre par la société EUROVIA dans un délai prévisionnel de 15 jours.

Le stationnement sera interdit dans les rues précitées en fonction de l'avancement des travaux. Cette interdiction sera rappelée par la pose de panneaux de signalisation.

Quartier de l'Eglise Mise en œuvre de l'enrobé



D'importants travaux de réfection et de goudronnage des rues vont avoir lieu dans le quartier de l'Eglise à compter du 2 novembre 2016 exécutés par l'entreprise Effage Route Nord Est (anciennement Transsroute)

Le stationnement est interdit bilatéralement dans les rues de la Paix, Raymond MOSER, des Forgerons, des Tonneliers, du Presbytère et de l'Eglise en fonction de l'avancement de chantier.

Ces travaux s'accompagneront des derniers travaux réseaux secs (branchements, coffrets...) et de mise en œuvre de certains branchements gaz

La durée prévisionnelle du chantier est estimée à 2 mois et dépendra des conditions météorologiques..

Collecte du souvenir français

Le jour de la TOUSSAINT est celui retenu, au niveau national et local, par le SOUVENIR FRANÇAIS, pour procéder à sa quête annuelle.

Cette quête, officialisée par arrêté ministériel, se déroule par un tronc fixé sur la porte du cimetière.

Commémoration du 11 novembre

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France. Pour commémorer l'anniversaire de l'armistice de 1918, la journée du 11 novembre fut instituée par la loi du 24 octobre 1922 "journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la paix". La loi du 28 février 2012 élargit la portée à l'ensemble des morts pour la France. C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre qui s'exprime aujourd'hui, particulièrement envers les derniers d'entre eux, notamment en opérations extérieures.

La commémoration de l'armistice du 11 novembre est l'une des journées nationales instituées par des textes législatifs et réglementaires. Jour d'hommage et de recueillement, elle donne lieu chaque année à des cérémonies commémoratives devant les monuments aux morts des communes de France.

Signé le 11 novembre 1918 près de Rethondes, l'armistice mit un terme à la Première Guerre mondiale qui fit plus d'un million de morts et presque six fois plus de blessés et de mutilés parmi les troupes françaises. Malgré l'étendue des destructions, le soulagement fut immense et la joie s'empara de chaque commune. Le 11 novembre 1920, la dépouille d'un Soldat Inconnu fut inhumée sous l'Arc de Triomphe à Paris où la flamme est ravivée tous les soirs par le Comité de la flamme et des représentants d'associations.

Nous honorerons nos morts, le vendredi 11 novembre à 11 heures, par un dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

Toute la population ainsi que les conseillers municipaux sont conviés à cette cérémonie.

